



Risques

MAJEURS

à LUCINGES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS
REFLEXES !

INFOS !



P5

Crues
torrentielles

P8

Mouvements
de terrain

P11

Séismes

P13

Aléas
météorologiques

P16

Transport
de matières
dangereuses

Mot du maire



Les « risques majeurs » sont des événements dont la violence et les conséquences sont aussi fortes que la probabilité qu'ils se réalisent est faible.

Ces risques peuvent toucher chacun d'entre nous. En tant que commune de montagne les phénomènes naturels aggravés ou non par l'action de l'Homme sont des risques contre lesquels il convient de s'organiser. Il est donc indispensable de connaître les mesures et d'adapter son comportement face à ces événements quand ils surviennent.

Notre commune s'est donc dotée d'un Plan

Communal de Sauvegarde (PCS) assorti d'un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) indiquant les attitudes responsables et appropriées en cas d'alerte.

A travers le DICRIM, la Commune met à disposition de ses habitants un ensemble d'informations relatifs aux risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Je vous invite à découvrir et à conserver précieusement ce document.

Le maire.

Jean-Luc Soulat

INFORMations utiles

Alerte



LA SIRÈNE D'ALERTE

Lucinges ne dispose pas de sirène d'alerte. Pour information, la sirène permet seulement de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre suivant le risque survenu (après écoute de la radio, etc.), les mesures de sécurité adaptées.

LES AUTRES MOYENS D'ALERTE

- 4Porte-à-porte
- 4Le tocsin de l'église
- 4Appel téléphonique

Radio



La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :

- 4France Bleu : 106.1 FM
- 4France Info : 101.1 FM
- 4France Inter : 94.4 FM
- 4Perrine FM : 98 ou 98.4 FM

Dans toutes les situations

Ce qu'il ne faut pas faire !



Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours



Ni flamme, ni cigarette. Éviter toute flamme ou étincelles



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ce qu'il faut faire !

Respecter le signal d'alerte. Disposer d'un poste de radio à piles



Coupez le gaz et l'électricité



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre

N°
UTILES

POMPIERS
18

GENDARMERIE
17

SAMU
15

URGENCE
112



Définitions

$$\text{ALÉA} \times \text{VULNÉRABILITÉ} = \text{RISQUE}$$

(Enjeux)

✓ **INFORMER**
 ✓ **ALERTER**
 ✓ **ASSISTER**
 ✓ **HÉBERGER**
 ✓ **SOUTENIR**
 ✓ **METTRE EN SÉCURITÉ**

PCS + DICRIM

QU'EST CE QUE LE RISQUE ?

LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères : une faible fréquence et une gravité importante.

L'ACCIDENT MAJEUR / LA CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une situation de crise et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.

GESTION DE CRISE :

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Lucinges a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, forces de l'ordre...).

INFORMATION SUR LES RISQUES :

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs »

(Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- 4 **Présenter et localiser les risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- 4 **Rappeler les événements passés,**
- 4 **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque sur les personnes et les biens,
- 4 **Informé sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**

Crues torrentielles

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels il affouille les berges ou met en mouvement des glissements de terrains actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.



La cascade - photo ancienne



La cascade et les Voirons vers 1920



Travaux de drainage et canalisation du Nant d'Aire en 1978



Inondation Chemin de Saint Gras en mai 2015

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- 4 Carte de vigilance météorologique Météo France
- 4 Surveillance visuelle de la montée des eaux

Mesures de prévention

- 4 Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme)
- 4 Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise
- 4 Curage et entretien des berges et des cours d'eau
- 4 Travaux de correction

Mesures de protection

- 4 Endiguement

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Années 1930 : Au niveau du pont de la route menant au Feu, la ferme située à l'aval aurait été inondée.

Années 1930 : Des crues exceptionnelles du torrent de La Charniaz ont menacé les secteurs en aval (notamment la commune de Bonne)

1979 : Inondation Chez Blondet

4 juillet 1985 : Suite à des orages, le secteur de Chez Veluz a connu des inondations liées aux ruissellements.

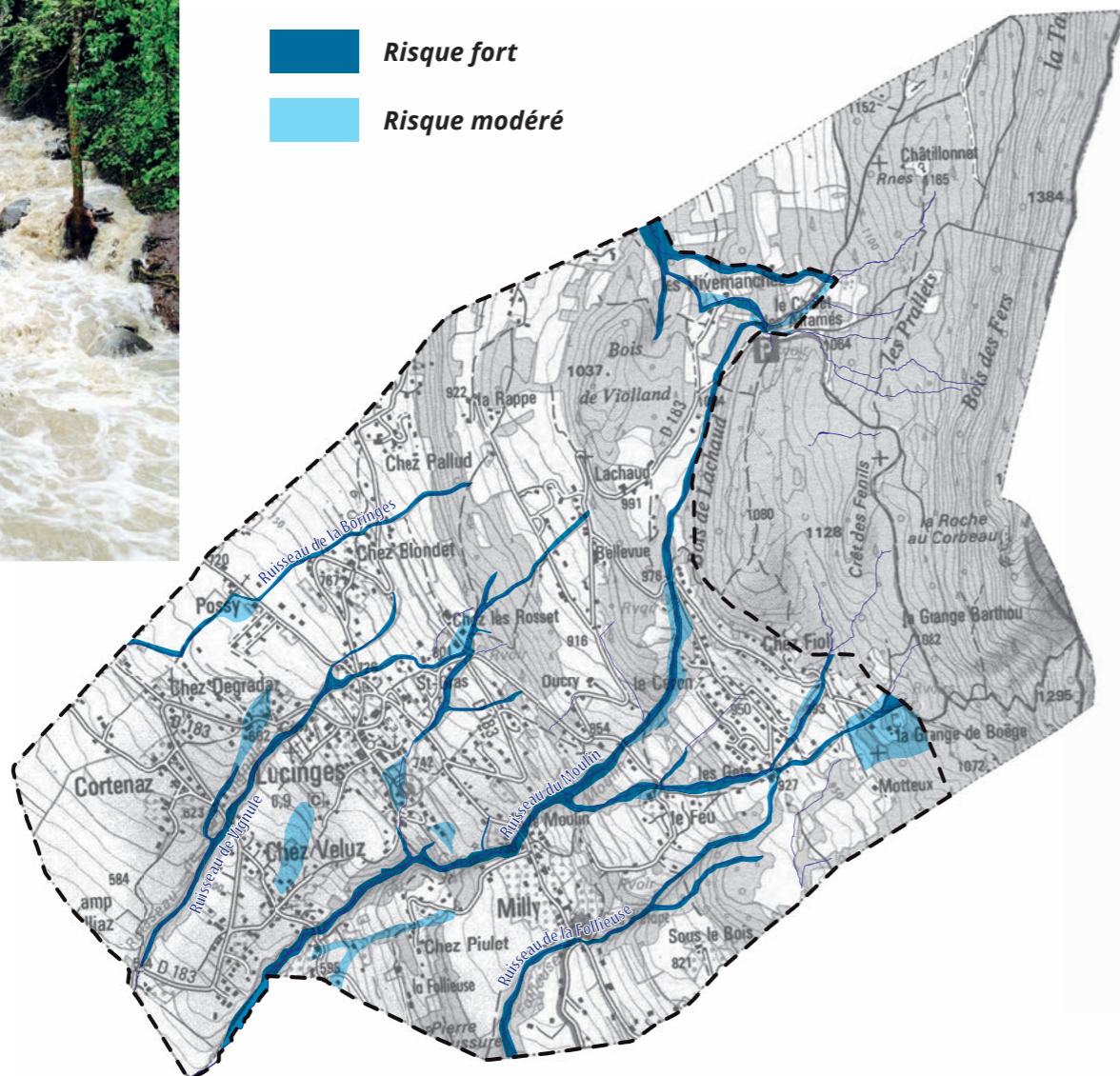
4 mai 2015 : Un épisode de précipitations particulièrement intenses a touché la Haute-Savoie du 30 avril au 6 mai 2015, provoquant des inondations, coulées de boue et mouvements de terrains.



INONDATIONS ET DÉBORDEMENTS TORRENTIELS



- Risque fort**
- Risque modéré**



0 200 500 m



LES BONS réflexes

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Dès l'alerte

PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS

- ✓ Fermer les portes et fenêtres
- ✓ Couper le gaz et l'électricité
- ✓ Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants
- ✓ Amarrer les cuves
- ✓ Faire une réserve d'eau et de nourriture
- ✓ Prévoir les équipements minimums

Pendant

- ✓ Aider les personnes sinistrées
- ✓ Respecter les consignes
- ✓ Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc)
- ✓ Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- ✓ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- ✓ S'assurer que l'eau du robinet est potable

Après

- ✓ Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- ✓ Écouter la radio
- ✓ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ✓ Ne pas téléphoner
- ✓ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ✓ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!



Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

Les mouvements lents

- 4 Glissements de terrain sur faibles pentes
- 4 Gonflement des matériaux argileux
- 4 Zones humides

Les mouvements rapides

- 4 Chutes de pierres et de blocs
- 4 Glissements de talus
- 4 Éboulements / écroulements rocheux
- 4 Coulées boueuses / laves torrentielles
- 4 Effondrement de cavités souterraines

Le ravinement

- 4 Phénomène d'érosion permanente des berges lié à la présence d'un cours d'eau



Lucinges vers 1909, vue depuis le ruisseau du Moulin dont les berges sont soumises à des glissements de terrain



Glissement de berge sur le ruisseau du Moulin, au niveau de la cascade (2008)



Glissement de talus sous la RD 183 menant à Bellevue (2008)

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- 4 Surveillance visuelle des mouvements

Mesures de prévention

- 4 Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme)

- 4 Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

- 4 Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs

- 4 Travaux de correction dans les torrents pour limiter les affouillements en pied de berge, mise en place de seuils, d'enrochements

Mesures de protection

- 4 Ouvrages de protection : murs de soutènement, gabions, etc.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Fin des années 1970 : Un glissement de terrain important a affecté la berge en rive droite du ruisseau du Moulin. Ce glissement a provoqué l'affaissement sur une hauteur de 2 mètres environ et sur 20 mètres environ, du chemin rural longeant le sommet de la berge.

1986 : Un glissement de terrain a affecté le talus aval de la chaussée menant à la Rappe. Un système de drains a été mis en place pour réduire le glissement.

1988 : Quelques petites coulées boueuses se produisent et ont comme point de départ les Bois de Lachaud.

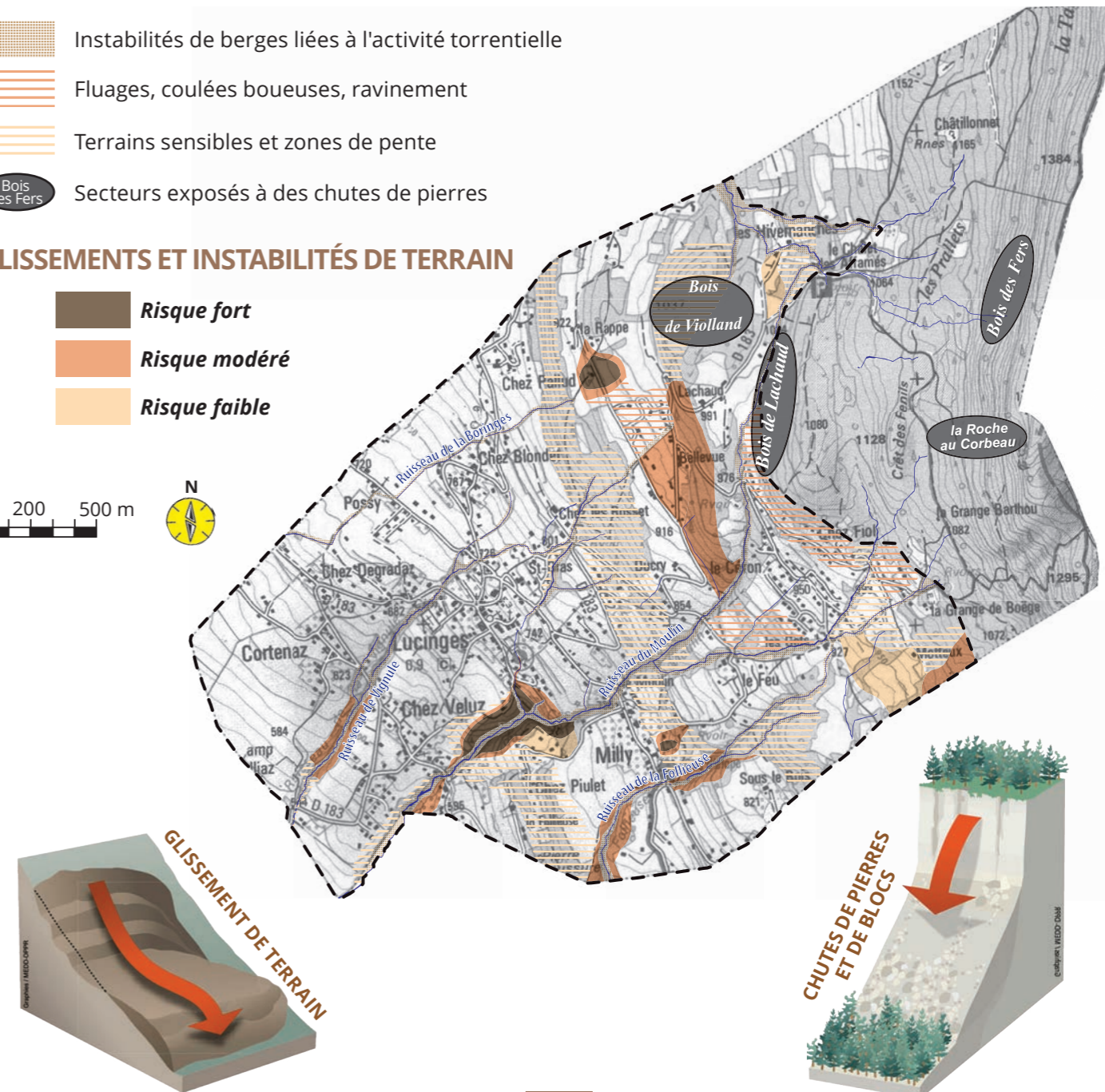
2008 : Un glissement de terrain a affecté le talus aval de la chaussée au lieu-dit Ducry, emportant par la même occasion une partie de la route menant à Bellevue.

2008 : Glissement de berge sur le ruisseau du Moulin au niveau de la cascade ayant affecté le sentier de randonnée passant en haut du talus.

- Instabilités de berges liées à l'activité torrentielle
- Fluages, coulées boueuses, ravinement
- Terrains sensibles et zones de pente
- Secteurs exposés à des chutes de pierres

GLISSEMENTS ET INSTABILITÉS DE TERRAIN

- Risque fort**
- Risque modéré**
- Risque faible**





LES BONNS réflexes

Fuyez latéralement
la zone dangereuse



Évacuez
le bâtiment



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas
(sauf urgence)



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Dès l'alerte

PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS

- ✓ S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- ✓ Prévoir les équipements minimums à emporter en cas d'évacuation

Pendant

- ✓ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ✓ Fuir latéralement la zone dangereuse
- ✓ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- ✓ Ne pas revenir sur ses pas
- ✓ Écouter la radio
- ✓ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

Après

- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ✓ Respecter les consignes
- ✓ Ne pas s'approcher de la zone du sinistre

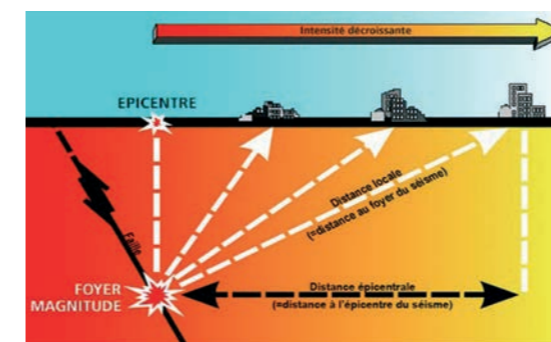


Séismes

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La **magnitude** mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

L'**intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.



GESTION DU RISQUE

Prise en compte du risque dans le PLU au travers :

- 4des règles para-sismiques ;
- 4des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).

Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

15 juillet 1996 : Séisme d'Épagny (intensité 7) ayant causé beaucoup de dégâts dans l'agglomération annecienne

14 décembre 1994 : Séisme de Villards-sur-Thônes d'intensité 6

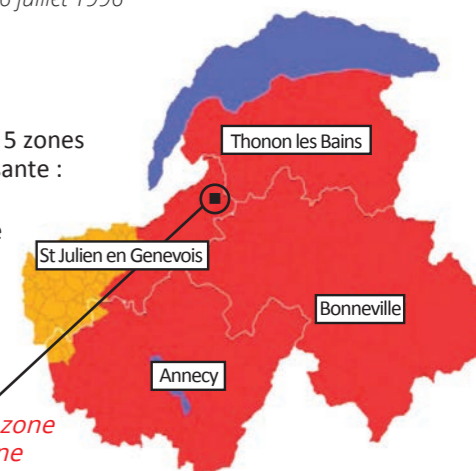


Terreur dans la nuit

Extrait du Dauphiné Libéré
du 16 juillet 1996

Le zonage sismique distingue 5 zones principales de sismicité croissante :

- Zone 1 4 Sismicité négligeable
- Zone 2 4 Sismicité faible
- Zone 3 4 Sismicité modérée
- Zone 4 4 Sismicité moyenne
- Zone 5 4 Sismicité forte



Lucinges est classé en zone
de sismicité moyenne



LES BONS réflexes

Fuyez latéralement
la zone dangereuse



Abritez-vous
sous un meuble



Évacuez
le bâtiment



Ne téléphonez pas
(sauf urgence)



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Pendant l'alerte

- ✓ **À l'intérieur** : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !
- ✓ **En voiture** : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule
- ✓ **À l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche





Après la secousse

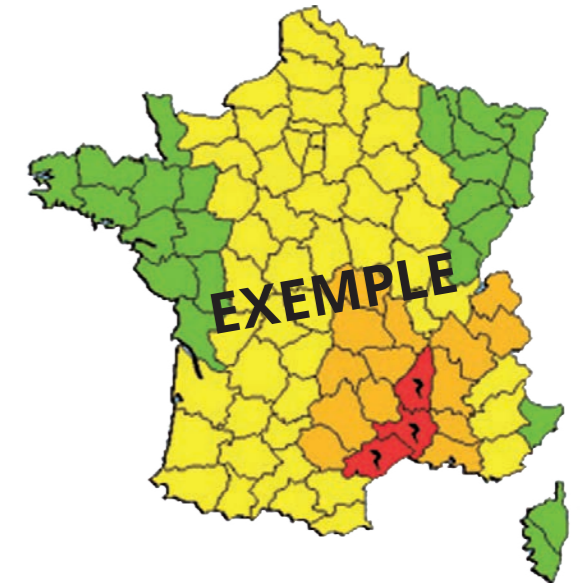
- ✓ Écouter la radio
- ✓ Ni flamme, ni étincelle
- ✓ Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- ✓ Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur
- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ✓ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- ✓ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Aléas MÉTÉOROLOGIQUES

Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

QUELQUE SOIT LE PHÉNOMÈNE CONCERNÉ, MÉTÉO FRANCE GRADUE LE RISQUE PAR QUATRE NIVEAUX DE COULEURS SUIVANT LE NIVEAU DE VIGILANCE

-  **Une vigilance absolue s'impose** ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
-  **Soyez très vigilant** ; des phénomènes dangereux sont prévus : tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  **Soyez attentifs** ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
-  **Pas de vigilance particulière.**



RENSEIGNEMENTS :

Météo France : 0892 680 274 ou www.meteo.fr

Carte de vigilance : www.vigimeteo.com

Météo Suisse : (0041) 0900 162 160



LES BONS réflexes

ALERTE ORANGE



VENT FORT

Chutes de branches et objets divers
Risques d'obstacles sur les voies
Rangez/fixez les objets pouvant être emportés
Limitez vos déplacements



NEIGE ET VERGLAS

Route difficile et trottoirs glissants
Préparez déplacement et itinéraire
Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)



PLUIES

Visibilité réduite
Risque d'inondations
Limitez vos déplacements
Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée



ORAGES

Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
Ne vous abritez pas sous les arbres
Limitez vos déplacements

ALERTE ROUGE



VENT FORT

Risque de chutes d'arbres et objets divers
Risques d'obstacles sur les voies
Voies impraticables
Évitez les déplacements



NEIGE ET VERGLAS

Route impraticable et trottoirs glissants
Évitez les déplacements
Renseignez-vous auprès du CRICR



PLUIES

Visibilité réduite
Risque d'inondations fort
Évitez les déplacements
Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture



ORAGES

Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
Ne vous abritez pas sous les arbres
Évitez les déplacements



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Personnes âgées ou vulnérables :

Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule (PCS). Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)



Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



TRANSPORT de matières dangereuses

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets aux risques suivants :

- 4Le risque incendie suite à une fuite, un échauffement
- 4Brûlures et asphyxies ;
- 4Le risque d'explosion du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
- 4Onde de choc et émission de projectiles ;
- 4Le risque toxique par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
- 4Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;
- 4Le risque de pollution de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau. L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer »
(Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

LA SIGNALISATION

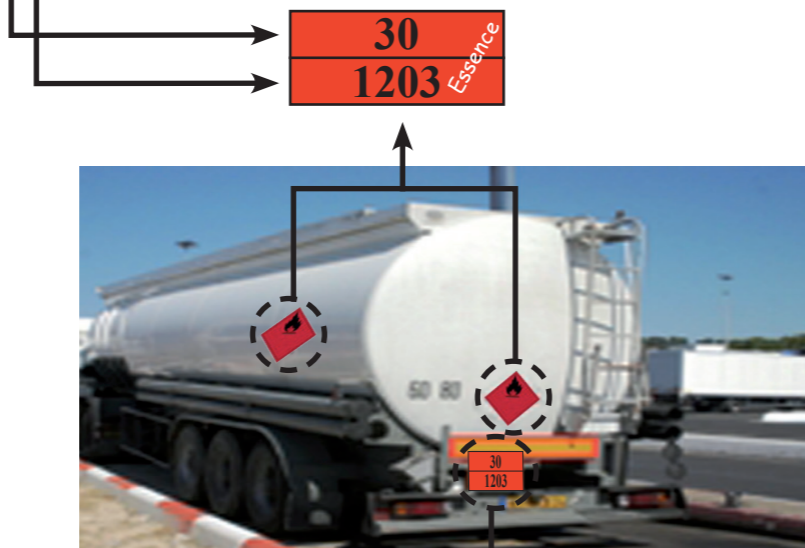
CODE DE DANGER/MATIÈRE (Panneaux oranges)

Code Danger

- 4Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
- 41^{er} chiffre = danger principal
- 4Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant
- 4«X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau

Code Matière

- 4Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines
- 4Il permet d'identifier précisément le produit



Symbole de danger



SYMBOLES DE DANGER (Panneaux pictogrammes)

- CLASSE 1** Matières explosibles
- CLASSE 2** Gaz
- CLASSE 3** Liquides inflammables
- CLASSE 4** **4.1 Solides inflammables**
4.2 Matières sujettes à inflammation spontanée
4.3 Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
- CLASSE 5** **5.1 Matières comburantes**
5.2 Peroxydes organiques
- CLASSE 6 7** **6.1 Matières toxiques**
6.2 Matières infectieuses
7. Matières radioactives
- CLASSE 8 9** **8. Matières corrosives**
9. Matières dangereuses diverses

GESTION DU RISQUE

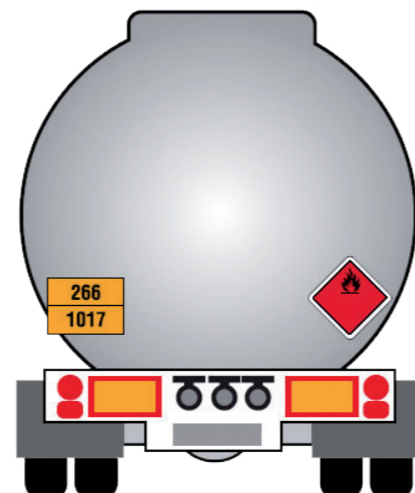
Signalisation des matières transportées

Réglementation nationale fixant :

- 4les règles de circulation,
- 4le stationnement,
- 4la conception des citernes et des emballages,
- 4la formation des conducteurs,

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

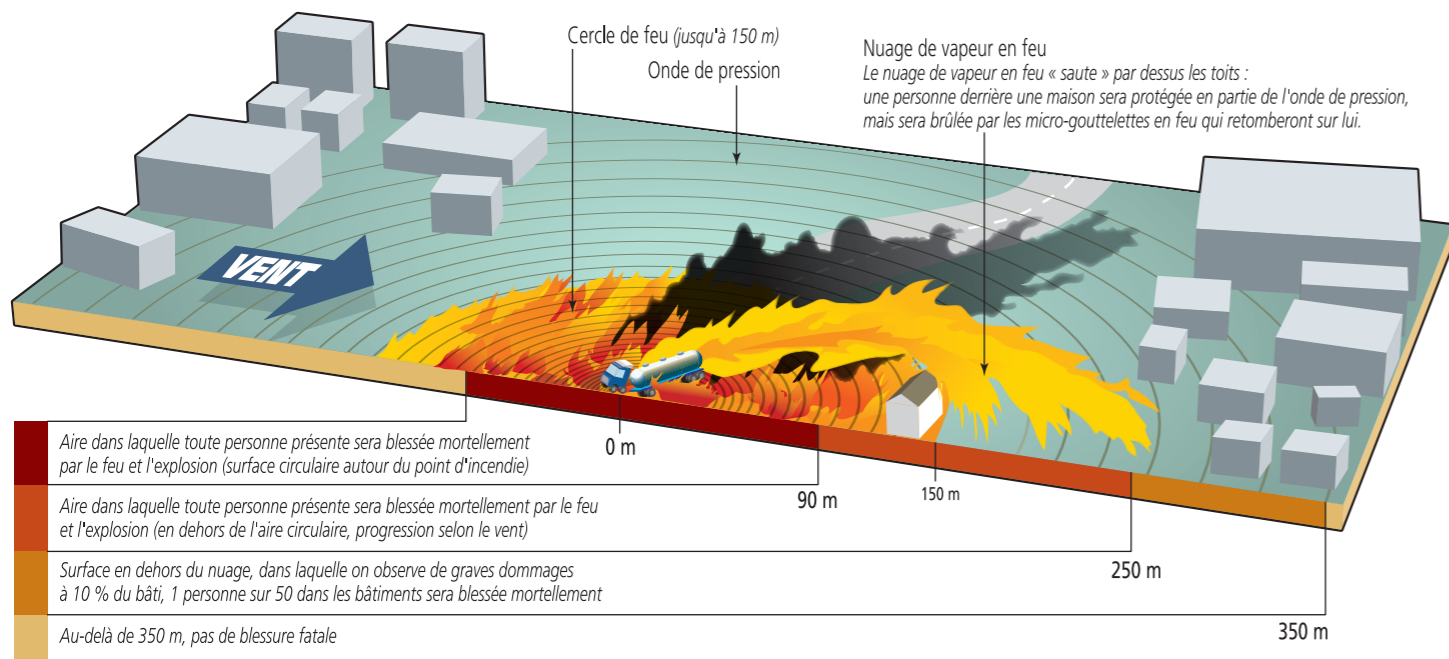


LES BONS réflexes

Donnez l'alerte
Mettez-vous à l'abri
Confiniez-vous
Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio
Ne téléphonez pas (sauf urgence)
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Explosion d'un camion-citerne



Avant

- ✓ **Connaître les risques,** le signal d'alerte et les consignes de confinement

En cas d'accident

- ✓ **Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant :** lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- ✓ **En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous,** fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

Après

- ✓ **Respecter les consignes de sécurité :** confinement, évacuation, périmètre de sécurité
- ✓ **Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle,** couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion
- ✓ **Attendre la fin de l'alerte ou les consignes** pour sortir de chez vous ou de votre abri
- ✓ **En cas d'évacuation,** rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes
- ✓ **Respecter les consignes** de retour à la normale
- ✓ **Informez les autorités** de tout danger



Pour en savoir

Le site du Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
sur les risques majeurs :
www.prim.net

Le Plan de Prévention des
Risques (PPR) et les documents
d'urbanisme sont consultables
en Mairie

Le Plan Communal de
Sauvegarde (PCS)
est consultable en Mairie

DICRIM consultable en Mairie
et sur le site internet de la
commune : www.lucinges.fr

Mairie de Lucinges :
04.50.43.30.93

